



Le Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit d'une part l'organisation prévue par la commune pour diffuser l'information préventive sur les risques majeurs et assurer l'alerte en cas d'évènement, d'autre part les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour protéger et soutenir la population.

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile prévoit la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale de réaliser un **Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)**.

Brest métropole et ses communes membres ont fait le choix d'élaborer un plan à dimension intercommunale.



[Consultez le Plan InterCommunal de Sauvegarde \(PICS\).](#)

Dernière mise à jour le : **25 janvier 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30